



Frais professionnels abusifs, retard dans les remboursements

Par **ambroggio**, le **05/04/2009** à **17:26**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié dans une petite SARL sur un poste de cadre ingénieur.

J'ai de gros problèmes avec mon employeurs notamment avec les remboursements de frais.

Je m'explique.

Je suis très souvent en déplacement et cela pour de longues périodes (1 à 3 semaines). Depuis que je suis embauché jamais mon patron n'a voulu me faire d'avance de frais.

Ce mois-ci c'est difficile... Après avoir touché mon salaire de mars il ne me reste plus que 600 € pour le mois d'avril, le restant étant parti dans l'hôtel les resto en déplacement, frais de location de voiture, carburant, autoroutes etc.

Mon boss me doit encore des frais de décembre et à ce jour nous sommes en compte de plus de 4200€ et j'en ai marre.

Il ne veut pas faire d'avance car selon lui c'est difficile à gérer au niveau comptabilité, mais de mon coté c'est difficile à gérer tous les jours...

Que dit le législateur à ce niveau?

Par **Visiteur**, le **05/04/2009** à **17:48**

bonsoir,

les frais engagés doivent vous être remboursés dans un délai raisonnable et sur présentation des justificatifs.

[fluo]Il ne veut pas faire d'avance car selon lui c'est difficile à gérer au niveau comptabilité, mais de mon coté c'est difficile à gérer tous les jours... [/fluo]

très mauvaise excuse....j'ai géré des avances sur frais, et ce n'est pas plus compliqué qu'autre chose...

[fluo]Mon boss me doit encore des frais de décembre et à ce jour nous sommes en compte de plus de 4200€ et j'en ai marre. [/fluo]

vous êtes bien brave.... lettre recommandée + ar le mettant en demeure de vous régler sous 48 heures les frais en retard... sinon référé prud'hommes !!!!

a vous de voir ce que vous voulez faire !

Par **ambroggio**, le **05/04/2009** à **19:39**

Rebonjour,

merci pour cette réponse rapide.

Je lui envoie régulièrement mes justificatifs de frais professionnels, de ce coté là pas de problèmes.

Il a des soucis de trésorerie, je le conçois mais effectivement ça devient pénible pour moi.

Mes frais de décembre me seront remboursé mensuellement en plus...

Je le sais bien, je suis brave mais je ne voudrais pas aller au prud'homme non plus...

Difficile j'attends de voir d'ici quelques jours...